

# LES LOIS DE L'UE

La législation de l'UE prend différentes formes pour permettre aux États membres d'adapter les règles à leur contexte national.



## RÈGLEMENT

Les règlements de l'UE s'appliquent **intégralement, automatiquement et de manière uniforme** dans tous les États membres.

Ils établissent une règle commune pour tous, garantissant **une application simultanée et identique sur tout le territoire européen**.

Ces règlements deviennent partie intégrante du droit national et peuvent être directement appliqués par les tribunaux des pays membres.

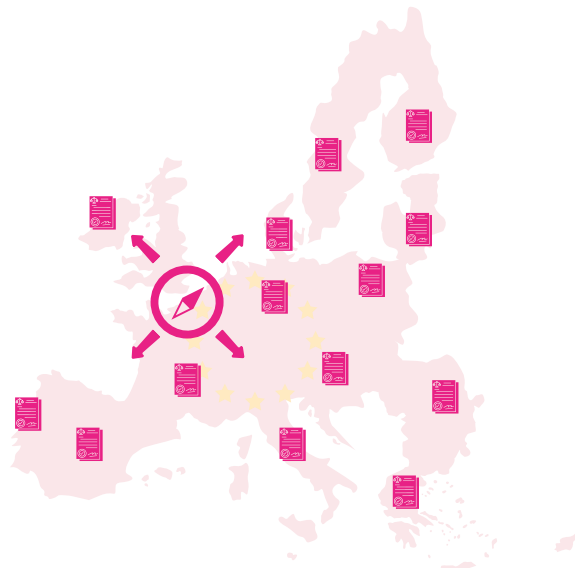
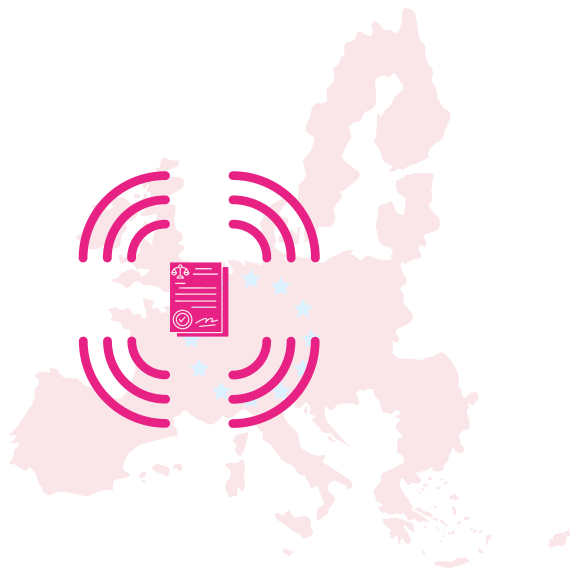


## DIRECTIVES

Les directives de l'UE fixent des objectifs communs que les États membres doivent atteindre, mais ils peuvent choisir la manière d'y parvenir.

Généralement, **les pays transposent une directive en adoptant leurs propres règles nationales adaptées à leur contexte**.

Les directives offrent ainsi aux États membres plus de liberté et de flexibilité, leur permettant d'adapter les règles à leurs traditions nationales.



## Que signifie cela pour les citoyens de l'UE ?

Les règlements ont ce que l'on appelle un « **effet direct** » : ils sont applicables immédiatement, permettant ainsi aux individus d'invoquer un règlement de l'UE devant un tribunal national dans tout type de procès.

Les directives n'ont pas ce privilège : devant un tribunal national, les individus doivent s'appuyer sur les lois nationales « transposant » les directives de l'UE. Cependant, si un pays de l'UE n'a pas transposé une directive dans les délais ou l'a mal fait, elle peut néanmoins avoir un effet direct !

